FFM
FEDERATION FRANÇAISE DE MOTOCYCLISME

N° d'épreuve FFM — 139
Moto-Club — ARGENTONNAIS
N° d'affiliation — C0060
Date — 24 MARS 2019
Lieu — Les Varennes ARGENTON/CREUSE
Organisateur technique - PATRICE BRACHET
E-mail — motoclub-argentonnais@sfr.fr
Téléphone — 06 83 23 97 78 ou 06 71 74 02 83

MOTOCROSS
MX Solo/Side-Car/Quad

REGLEMENT PARTICULIER 2019

La manifestation se déroulera conformément au présent règlement, au Code sportif de la FFM, aux Règles Techniques et de Sécurité de la discipline pratiquée et de façon générale à l'ensemble des textes réglementaires applicables à ce type de manifestation.

Article 1 Assurance

L'organisateur a souscrit une assurance conforme aux dispositions de l'article R331-30 du Code du sport. Cette dernière est jointe aux dossiers adressés à l'administration préfectorale et fédérale.

Article 2 Officiels

La liste complète des officiels désignés (Directeurs de course adjoints, Commissaires techniques, Chronométreurs, Commissaires de piste, Commissaire environnement) peut être annexée au présent règlement.

Directeur de course ---------- DION Sylvie- BONNEAU Pierre ..... Licence : 230786-004408
Président du Jury ou Arbitre* ---------- GERAY Claude ..... Licence : 011388
Membre du Jury ---------- Denis DION ..... Licence : 056813
Membre du Jury ---------- BOURGUIGNON André ..... Licence : 169730
Commissaire technique responsable ---- CHANTELOUP Stéphane ..... Licence : 069958
Responsable du chronométrage --------- En attente ..... Licence : .....

** Selon la réglementation en vigueur dans la Ligue, le Jury d'une compétition motocycliste peut être formé soit d'un organe collégial composé d'un Président et de deux Membres, soit d'une personne unique dénommée Arbitre.*

Article 3 Catégories & Engagements

Nom de la catégorie	Age mini	Age maxi	Cylindrée	Tarif et Description
125 cc	13	.....	125 cc	40.00 € Championnat de Ligue
SIDE-CAR	15	.....	350cc à 1000cc	35.00 € Trophée Grand Ouest
NATIONAUX	13	.....	125 cc à 650 cc	38.00 € MX Open

Engagement :
Site Internet ---- Engage sport sauf pilotes Side car et Nationaux(version papier)
Contact --------- Isabelle Teinturier
Téléphone ------- 06 71 74 02 83 E-mail--- isabelle.teinturier@sfr.fr

Chronométrage :
Location de transpondeur : ☒ oui ☐ non
Tarif : 10 €
Caution :

Article 4 Contrôles Administratifs et Techniques

Licences à la journée :
Des licences à la journée (LAJ) seront délivrées au tarif en vigueur aux concurrents non licenciés à la FFM désireux de participer à la manifestation :
☐ **NON** ☒ **OUI** (*60€ si les courses se déroulent sur une journée, y compris essais la veille ou 100€ pour deux jours de course et plus*)

Dans le cas où des licences à la journée sont délivrées sur place, une majoration de 10€ sera appliquée. Les participants devront également présenter un certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport motocycliste en compétition daté de moins d'un an.

Contrôles administratifs :
Dans le cadre des vérifications administratives, chaque participant devra présenter sa licence FFM de la saison en cours ainsi que son CASM (ou Guidon d'Or ou d'Argent selon l'âge et le niveau requis pour participer à la compétition). Les licences délivrées par une fédération nationale reconnue par la FIM ou la FIM Europe autre que la FFM, ne seront acceptées que sur les épreuves inscrites au calendrier de la FIM et/ou de la FIM Europe.

Contrôles techniques :
Tous les participants devront y présenter leur(s) machine(s), leur équipement (combinaison, gants, protection dorsale, dossard, botte de cuir, casque). En ce qui concerne le contrôle sonométrique des machines, les commissaires techniques disposent de la faculté d'interdire le départ à tout pilote dont le motocycle présenterait un niveau sonore non conforme aux normes édictées par la FFM dans les Règles Techniques et de Sécurité, en refusant le marquage de la machine.

Article 5 Réclamations

La réclamation devra être remise en main propre au Directeur de course sous forme écrite au maximum 30 minutes après l'annonce officielle des résultats, accompagnée d'un chèque de caution de 75 €. Dans le cas où la réclamation nécessite un démontage d'un véhicule, il faudra ajouter un chèque de caution de 75 €. Cette somme sera remboursée si la réclamation est reconnue fondée.

Article 6 Médicalisation de la manifestation

Nom du responsable médical .... **Dr BRULE**
Nombre de secouristes **8**
Hôpital le plus proche ..... **CHATEAUROUX**
Nombre d'ambulance(s) **2**
Temps de trajet (en min) ..... **20 mn**

Article 7 Le site de pratique

Accès :
Nom du site ..... **Les Varennes**
Adresse ..... **Les Varennes 36200 Argenton/Creuse**

Capacité Moto :
Pendant les essais : **54**
En manche : **45**

Capacité Quad/Side-car :
Pendant les essais : **35**
En manche : **30**

Caractéristiques :
Longueur du circuit ..... **1600 M**
Largeur minimum de la piste ..... **5 M**
Largeur de la grille ..... **38 M**
Longueur de la ligne droite de départ ..... **80 M**
Nombre d'OCP* **20**
**Officiels Commissaires de Piste*

Rappel : l'attestation d'assurance en Responsabilité Civile Organisateur (RCO), les horaires prévisionnels, le plan d'accès et le plan du site doivent être annexés au présent règlement.

Visa du Moto-Club
Date : **21 janvier 2019**

MCA 36

Visa de la Ligue
Date : 14/02/2019

Signature numérique de CAILLY Christine
DN : cn=CAILLY Christine, o=Ligue Motocycliste Centre-Val de Loire, ou, email=liguemotocentre@orange.fr, c=FR
Date : 2019.02.14 09:13:27 +01'00'

Visa de la FFM
Date : 20/02/2019
Numéro : 19/0164

FEDERATION FRANÇAISE DE MOTOCYCLISME FFM 74 Av. Parmentier 75011 PARIS 01 49 23 77 00